



Genève, le 20 mars 2024

## Le Conseil d'Etat

1320-2024

Département fédéral de justice et police  
(DFJP)  
Monsieur Beat Jans  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral Ouest  
3003 Berne

**Concerne : reprise et mise en œuvre de la directive (UE) 2023/977 relative à l'échange d'informations entre les services répressifs des Etats membres et abrogeant la décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil (Développement de l'acquis de Schengen)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a bien reçu la lettre du 8 décembre 2023 de Madame Elisabeth Baume-Schneider, conseillère fédérale, alors chargée du Département fédéral de justice et police, par laquelle elle a invité les Gouvernements cantonaux à se prononcer dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge, dont il a pris connaissance avec intérêt et attention.

Il souligne tout d'abord le fait que la mise en œuvre des dispositions de la directive (UE) 2023/977 relève d'un engagement de la Suisse dans le cadre de la reprise de l'acquis de Schengen. Il considère qu'il est fondamental d'adapter le système de partage de l'information pour lutter efficacement contre une criminalité de manière coordonnée, en coopérant grâce à une plateforme commune.

Le Conseil d'Etat est d'avis que le partage d'informations tel que prévu dans la directive (UE) 2023/977 permettra une meilleure gestion de la problématique migratoire, plus particulièrement s'agissant de la traite des êtres humains.

Il relève que leur but étant d'améliorer et de faciliter les échanges d'informations entre les services de police, les dispositions de cette directive auront un impact notable principalement sur les opérations de la police dans le domaine de la coopération internationale, et notamment en matière de prévention et de poursuite des infractions pénales.

Enfin, le Conseil d'Etat observe que la mise en place d'une pratique commune en matière d'échange d'informations entre services répressifs dans l'espace Schengen est

indispensable et permettra ainsi un accès à des informations identiques à celles des services répressifs de tous les Etats membres de l'UE et de l'espace Schengen.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti-El Zayadi

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à (format Word et pdf) : [olivier.wuilloud@fedpol.admin.ch](mailto:olivier.wuilloud@fedpol.admin.ch) et  
[philippe.matthys@fedpol.admin.ch](mailto:philippe.matthys@fedpol.admin.ch)